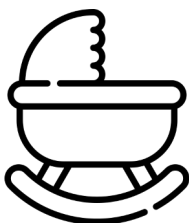


Information lancement de la campagne 2023 demande de place en crèche



Dans le cadre des réservations de berceaux financées par l'action sociale interministérielle au profit des agents publics (places disponibles à compter du mois de septembre 2023), le SGAR PFRH vous informe que la campagne 2023 de dépôt de vos dossiers pour une place en crèche à occuper à compter de septembre 2023 se déroulera sur ce site **du 3 au 28 avril**.

Les nouveautés de cette campagne :

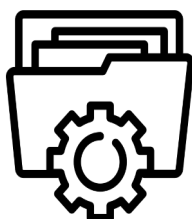
Cette année le marché interministériel a été renouvelé avec de nouveaux prestataires et établissements.

Afin de gérer au mieux vos demandes, vous assurer un suivi en temps réel de votre dossier, vos demandes seront à déposer à partir d'une démarche formalisée sur l'application démarche simplifiée (le lien vers la démarche sera actif pendant toute la durée de la campagne du 3 au 28 avril 2023).



Attention, veuillez noter :

- qu'il n'est plus possible de déposer un dossier en dehors de ces dates ;
- que les dossiers déposés au cours de l'année 2022 ou en début de l'année 2023 ne pourront pas être pris en compte pour la campagne d'attribution des places.



Pour rappel, tous les dossiers seront examinés selon des critères sociaux identiques et fixés par la DGAFP, au sein de la commission d'attribution qui associe les membres de la SRIAS.

Il est dès lors inutile d'adresser un mail ou un appel téléphonique à la PFRH pour signaler un dossier ou apporter des éléments.

En cas de besoin de compléments, ce sont les services de la PFRH qui viendront vers vous.

Nous appelons d'ores et déjà l'attention des familles sur le fait que, le nombre de places disponibles au titre de l'action sociale régionale interministérielle étant largement insuffisant par rapport aux besoins sur le territoire, il vous est vivement recommandé d'élargir autant que possible vos démarches afin de trouver un mode de garde.

Après clôture de cette campagne, vous serez informés de l'ouverture d'un autre outil démarche simplifiée ultérieurement mis à disposition des familles pour des entrées sur le reste de l'année 2023, dans la mesure des places encore disponibles.